PERMANENCE JURIDIQUE À LA BOUVERIE

Pour toute demande juridique, n'hésitez pas à prendre rendez-vous à la Mairie annexe de la Bouverie **04 94 19 50 28**

Un grand merci à Monsieur Didier Moraine pour son engagement au service des Roquebrunois !

Monsieur Moraine, ancien juriste à Marseille et désormais retraité à la Bouverie, offre généreusement son expertise juridique aux habitants de notre commune depuis avril 2022.

Il propose des **conseils juridiques gratuits** aux Roquebrunois, qu'il s'agisse de problèmes de voisinage, de divorce, ou de toute autre question légale.

Il tient des permanences juridiques sur rendez-vous, deux mardis après-midi par mois. À ce jour il a déjà reçu près de 200 personnes auxquelles il a pu apporter de précieux conseils.

Grâce à ses compétences et son expérience, et surtout à sa volonté d'en faire bénéficier les autres, il apporte un véritable soutien à ceux qui en ont besoin, sans contrepartie.

C'est à ce titre que Monsieur le Maire lui a remis, au nom du conseil municipal, la **Médaille de la Ville** il y a quelques semaines.

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Monsieur Christian Bilardello a pour mission d'aider les administrés à trouver une solution amiable en rencontrant les parties, dans des cas divers et variés : problèmes de voisinage, litiges de la consommation...

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole, nommé par la Cour d'Appel et placé sous l'autorité d'un Tribunal de proximité.

Il est tenu d'exercer ses fonctions en totale **confidentialité et impartialité**, tout en permettant aux parties de trouver un accord amiable.

Permanences **le premier lundi de chaque mois**, le matin dans les locaux du C.C.A.S., au Village, et l'après-midi en mairie annexe de la Bouverie.

Prise de rendez-vous
Auprès du C.C.A.S.
04 94 44 51 30

MISSION LOCALE

En 2025, la Mission Locale Est-Var souhaite continuer le développement de son offre de services entreprise à destination des jeunes de la Commune de Roquebrune-sur-Argens en renforçant sa relation avec le bassin économique local.

En effet, la Mission Locale va poursuivre et renforcer les actions suivantes :

- **Présence hebdomadaire d'une conseillère emploi** *« hors les murs »* sur la Commune ;
- **Mise en place d'actions spécifiques** à destination des entreprises locales, telles que le petit-déjeuner entreprise organisé le 26 février à la Mairie d'honneur de Roquebrune en présence de nombreuses entreprises et d'élus locaux ;
- **Maintien d'une prospection ciblée auprès des entreprises** du secteur au regard du projet professionnel des jeunes accompagnés par la Mission Locale ;
- Renforcement des **liens avec les agences d'intérim** ;
- **Amplification des immersions professionnelles** en entreprise pour les jeunes.

Enfin, en partenariat avec l'agence France Travail de Saint-Raphaël, la Mission Locale coorganisera tout au long de l'année des actions spécifiques à destination des jeunes Roquebrunois (forum emploi, actions de recrutement, découvertes métiers...)